



# Grain de Sel n°5

## Aulnay autrefois

L'actualité nous avait conduits à suspendre cette rubrique dans notre précédent numéro. Elle revient pour mettre une note de détente dans notre journal. Voir page 2

## Impôts locaux : on ne nous dit pas tout

Les taux d'imposition à Aulnay sont parmi les plus bas, nous dit l'Echo de la Vallée. Mais que payons-nous exactement ? Les *taux* seuls ne font pas les *totaux*.

Voir page 2

## PCS : Sauve qui peut !

Que se passerait-il en cas de catastrophe majeure à Aulnay ? C'est le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui devrait nous le dire. Au fait, où en est-il ?

Voir page 2

## Y'a quelque chose qui cloche...

Suite à notre précédent article sur les cloches (celles du clocher), on a eu la gentillesse de nous communiquer un texte de loi. Nous l'avons donc lu et analysé (d'où le titre)

Voir page 3

## Un excédent qui nous excède

"Excédent Brut de Fonctionnement", cela ne vous parle sans doute pas tellement. Néanmoins, quand on entend le mot "excédent", on pense qu'il y a quelque chose en plus... sauf à Aulnay.

Voir page 3

## Haut débit

La fibre à Aulnay, ce ne sera que vers 2022. Néanmoins, en 2017, nous devrions voir une première amélioration.

Voir page 3

## Urbain (contraire : rural, selon le dictionnaire)

Malgré un petit hoquet au moment d'avaler la couleuvre de la Communauté Urbaine vers laquelle nous mènent ceux qui ont imaginé le Pôle Métropolitain, les élus de la majorité sont vite rentrés dans le rang, sans doute après que Madame la Sénatrice leur a fait les gros yeux.

Voir page 4

## Cupidité morbide

Pas de PCS, un droit du sol menacé. D'autres lieux ont connu des catastrophes dont la nature seule n'est pas responsable. Sommes-nous à l'abri ?

Voir page 4



## Editorial

### Feuille d'automne

Les mois d'été ensoleillés dominés par l'actualité décrivant tous les migrants qui fuient guerre et misère pour venir se réfugier chez nous... Quel désarroi, que faire ?

Au détour d'un voyage, le courage de certains afin d'éviter la tragédie, geste héroïque...

Et nous, que faisons-nous dans notre beau village entouré de ses champs, ses bois, ses fleurs et ses maisons ?

Nous rêvons certainement à un monde meilleur...

L'automne est là avec ses feuilles mortes multicolores qui virevoltent au gré du vent. Le ciel se couvre de nuages et puis soudain, l'éclaircie, une lueur pour espérer voir briller solidarité, clairvoyance, énergie :

- le plaisir de découvrir un distributeur de pain, un marché lieu de vie, de rencontres et de convivialité qui aura duré quelques semaines...
- le retour du site internet officiel de la mairie, après plus d'un an d'attente fébrile,
- et dans la série "la démocratie à Aulnay", le refus d'intégrer, parmi les autres, l'association créatrice du présent journal (voir encadré ci-dessous). La censure, cela existe à Aulnay !

En attendant l'hiver et sa grisaille, son tapis neigeux et sa clarté enivrante de surprises, nous continuerons à vous informer au travers de nos supports actuels (journal et blog) et à venir.

### Le Président

*« Grain de Sel » ne serait pas une association d'Aulnay...*

Voici un extrait (article 2) des statuts déposés à la Sous Préfecture de Mantes Récépissé du 10/07/2014

Parution au J.O. du 23 août 2014 Annonce n°1014 – page 4099

*"Cette association a pour but :*

- 1. d'animer un cercle de réflexion,*
- 2. d'informer les habitants du village sur la vie de la commune ou les sujets d'intérêt général :*
  - *en publiant des articles sur un blog,*
  - *en éditant un bulletin d'informations,*
  - *en organisant des réunions d'information et des événements."*

*... A vous de juger !*

### autraveriraulnay.canalblog.com

Le blog vit toujours et vous livre en particulier :

- les ordres du jour et les comptes rendus des conseils municipaux et communautaires,
- des informations concernant les regroupements intercommunaux et les finances

En vous abonnant sur le blog à la newsletter, vous êtes aussitôt avertis dès qu'un nouvel article est publié.

## Aulnay autrefois

Revenons avant la guerre de 100 ans...

Vers 1106/1108 – La terre d'Aulnay est inféodée à Robert IV, Comte de Meulan, qui accorde au monastère de St Martin-des-Champs différents droits sur cette terre.

1204 – Philippe Auguste réunit le Comté d'Epône au Domaine Royal. La paroisse appartient au chapitre de Notre Dame de Paris.

1258 – Construction de la chapelle par le prieuré de Saint Martin-des-Champs. Elle tombe en ruines vers



1621 et sera reconstruite en église en 1852 sous le vocable de Saint Etienne.

1339 – Les habitants d'Aulnay et d'autres villages achètent au Seigneur Guillaume de Meulan les terrains et garennes d'Aubergenville moyennant 16 livres parisis de rente annuelle et sous réserve que le seigneur et ses vassaux conservent le droit de chasse et de haute, moyenne et basse justice.

A suivre...

Source : *Nos ancêtres les Maulois. Chroniques du Pays de Mauldre Revue de l'ACIME n°32*

## Le point sur les impôts locaux

Après avoir promis de limiter la hausse des impôts locaux à l'inflation, soit 0,5 % en 2014, la majorité a augmenté les taux de 4 %. Pour se justifier, l'Echo de la Vallée écrit en page 7 :

« Malgré cette augmentation, le taux des impôts à Aulnay demeure **significativement** plus bas que celui des autres communes »

C'est vrai, mais le problème, c'est que la somme que nous payons est le produit d'un taux par une base d'imposition.

Et là, ce n'est pas la même chanson, car les bases nettes d'imposition sont **significativement** plus élevées que pour la moyenne de la strate (respectivement de 44 % pour la taxe foncière et 27 % pour la taxe d'habitation).

Au total, les montants des impôts locaux perçus par habitant à Aulnay, sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 123 €/h pour une moyenne de 124 €/h pour les communes de 500 à 2000 habitants des Yvelines,
- **Taxe foncière bâtie : 154 €/h pour une moyenne de 137 €/h, soit +12,4 %.**

Et ce n'est pas fini, puisque, compte tenu de la gestion des finances communales, ces impôts devraient encore augmenter l'an prochain. De plus, les taux eux-mêmes pourraient évoluer dans le cadre de "l'harmonisation" au sein du nouveau regroupement Grand Paris Seine Aval.

## Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif



l'information préventive et la protection de la population. Il se fonde sur le recensement des vulnérabilités et des risques présents et à venir, par exemple liés au changement climatique, sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Ce plan est obligatoire dans toutes les communes depuis le 13 septembre 2007 (Décret n°2005-1156)

Selon l'article 6 de la loi : "L'existence ou la révision du plan communal ou intercommunal de sauvegarde est portée à la connaissance du public par le ou les maires intéressés et, à Paris, par le préfet de police. Le document est consultable à la mairie."

**Qu'en est-il à Aulnay ? Demandez à le consulter !**

Pour en savoir plus :

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000421069>

## Y'a quelque chose qui cloche !

Suite à notre article sur l'arrêt des cloches la nuit, une adjointe du conseil municipal a eu la gentillesse et l'amabilité de déposer dans le casier de notre président un document juridique "Fiche de l' élu" et nous l'en remercions, car :

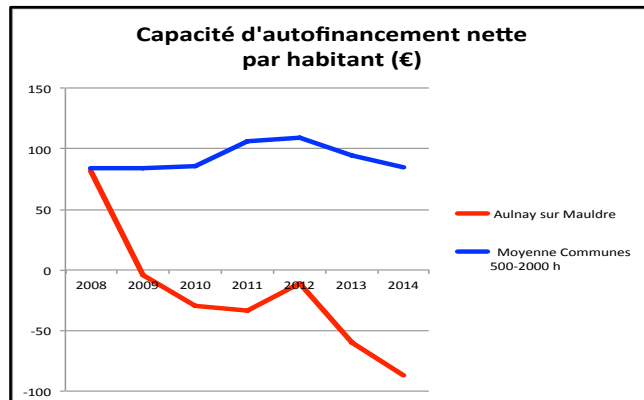
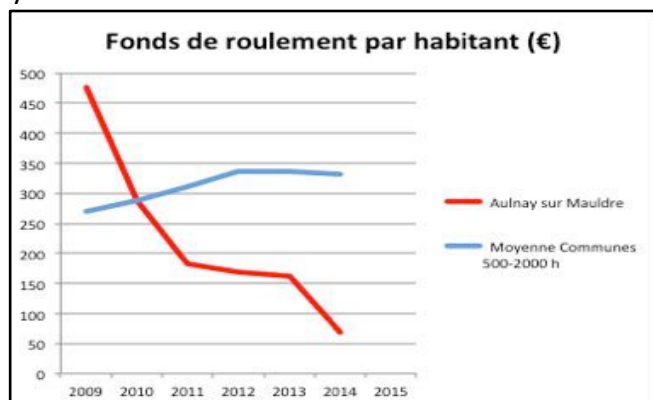
- 1 Il est clairement expliqué que le Maire ne doit pas s'occuper de ce genre de problème, sauf désagrément grave pour les habitants (ce n'est pas le cas chez nous).
- 2 Il doit le faire dans un cadre légal, notamment par arrêté municipal (ce qui n'est toujours pas le cas chez nous).

Ce petit article a aussi remis les pendules à l'heure, car la rumeur laissait entendre que c'était M. Charbit qui avait fait arrêter les cloches la nuit en 2008, hé bien non, ce n'était pas lui !



## Comptes des communes : les chiffres officiels 2014

Le gouvernement a publié le 10 septembre 2015 les chiffres officiels 2014 pour les comptes des communes. Les indicateurs que nous vous avons fournis dès le mois de mai dans « Grain de Sel » N°4 sont parfaitement validés, mais nous pouvons maintenant les comparer aux moyennes des villes de 500 à 2000 habitants de notre département : Pas de (bonne) surprise pour le Fonds de Roulement (le solde en caisse) qui ne fait que diminuer, ni pour la Capacité d'Autofinancement Nette (l'épargne nette) qui reste franchement négative, mais on constate que l'écart avec la moyenne des autres communes s'accroît encore.

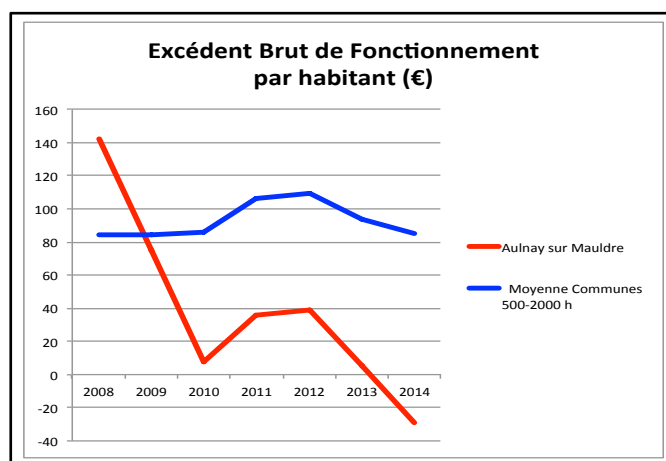


En revanche, nous avons analysé un nouvel indicateur, l'Excédent Brut de Fonctionnement.

Il représente la différence entre les recettes et les dépenses de *gestion courante* ; il ne tient donc pas compte des charges financières, mais intègre entre autres les dépenses de personnel et les indemnités des élus.

**On s'aperçoit ainsi qu'un triste record a été battu en 2014, puisque, pour la première fois depuis 2000 (début des statistiques disponibles sur le site gouvernemental), cet indicateur est passé en négatif (un excédent négatif, c'est plutôt rare, n'est-ce pas ?)**

Cela met une fois de plus en lumière la mauvaise gestion des finances de la commune par la majorité et la cure d'austérité qui va bientôt en résulter pour nous tous.



## A quand le haut débit à Aulnay ?

En 2012, le Conseil Général a initié un plan de déploiement de la fibre optique sur tout le département des Yvelines. Ce projet prévoyait la mise en place sur la période 2014-2018 d'un réseau 100% fibre optique sur l'ensemble du territoire, le Département s'engageant à équiper les zones non couvertes par les opérateurs privés (soit 158 communes et 100 000 foyers). Aulnay sur Mauldre fait partie de cette catégorie.

Mais la situation du débit numérique en certains points du territoire (moins de 4 Mégabits par seconde) nécessite une intervention plus rapide que le déploiement d'un réseau 100 % fibre optique. Il a donc fallu revoir le plan initial. Aulnay sur Mauldre est maintenant fléché par le Conseil Départemental comme "zone en déficit numérique" et "zone prioritaire" à équiper.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental a revu sa copie et trois solutions pour améliorer rapidement le débit dans les foyers sont envisagées :

1. La fibre optique directement jusqu'à l'utilisateur final,
2. La montée en débit : dans ce cas, la fibre optique va jusqu'au central téléphonique (répartiteur) le plus proche, et la dernière portion entre le répartiteur et

l'utilisateur final est assurée par le câble téléphonique.

3. Le satellite : solution utilisée pour couvrir les zones durablement blanches, c'est-à-dire les zones où le débit est inférieur ou égal à 512 Kbits/s.

Aulnay sur Mauldre se retrouve dans la solution 2. Aucune modification des installations dans son habitat n'est nécessaire, ce qui est un avantage, mais le débit n'est, bien évidemment, pas au niveau d'une solution tout fibre optique. Cette situation est une étape intermédiaire, d'une durée minimum de 5 ans et une 2<sup>ème</sup> étape sera réalisée, assurant l'installation de la fibre optique de bout en bout.

Le schéma directeur d'aménagement du territoire ainsi révisé doit être présenté à l'Etat en novembre par le Conseil départemental afin d'obtenir les subventions lui permettant le déploiement.

Si tel est le cas, les travaux pour améliorer la desserte d'Aulnay devraient démarrer mi 2016. On peut donc espérer une amélioration de la rapidité de nos connexions pour 2017 et une explosion vers 2022.

*Affaire à suivre*

*Nota : il semble néanmoins possible, pour les plus défavorisés, même à Aulnay, d'obtenir dès maintenant une subvention départementale pour l'installation d'une liaison satellite.*



« Grain de Sel », c'est aussi une association loi de 1901.

Si vous partagez nos idées et adhérez à notre charte, vous pouvez nous rejoindre en écrivant à [gds78126@gmail.com](mailto:gds78126@gmail.com) ou en contactant l'un des membres du bureau :

Président : Jean-Pierre Chauvin  
Vice-Président : Jean-Christophe Charbit  
Secrétaire : Martine Chaine  
Communication : Alain Gaillard  
Trésorière : Muriel Kadouch

## Communauté Urbaine Il est encore temps de réagir

Demain, si les citoyens ne font pas entendre leurs voix, la future interco ne sera pas une communauté d'agglomération comme nous l'avait affirmé les élus censés nous représenter, mais une communauté urbaine.

Cette décision est lourde de conséquences. Au-delà de la pression fiscale que générera la dotation de solidarité communautaire, les maires perdront obligatoirement le droit du sol au profit de cette intercommunalité. Celle-ci pourra mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire un plan local d'urbanisme intercommunal et une politique de l'habitat.

Les communes membres ne pourront pas s'y soustraire. Elles seront à la merci des grands aménageurs qui imposeront leurs projets d'urbanisation potentiellement excessifs et dévastateurs pour l'environnement. Présentés à la communauté des citoyens comme nécessaires, les enjeux économiques satisfont en règle générale les intérêts bien pensés d'une « minorité éclairée ».

### Le périmètre de la future structure est défini dans un arrêté contre lequel 36 communes sur 73 se sont exprimées ; et à Aulnay ?

Nos élus majoritaires, qui se présentent comme les défenseurs de la ruralité, ont accepté d'entériner ce périmètre, en sachant pertinemment qu'il s'agira d'une communauté urbaine et que l'ensemble des petites communes ne pèsera plus dans l'exercice du pouvoir. Ils ont refusé d'adhérer à l'Union des maires ruraux des Yvelines qui a pour objectif de promouvoir la ruralité au sein de la nouvelle structure. En revanche, ils se sentent bien au Pôle Métropolitain qui a voté 600 000 € de frais d'études, organisé pour les présidents d'ECPI un week-end de réflexion à Honfleur et nous prépare un nouveau millefeuille administratif (sous-pôles, conseil des maires...)

Des "Assises de la ruralité" (voir [www.yvelines.fr/assises-ruralite](http://www.yvelines.fr/assises-ruralite)) sont organisées par le département, avec des réunions publiques jusqu'à mars 2016 ; il est proposé aux maires d'en organiser dans leur propre commune : en avez-vous entendu parler à Aulnay ?

**Il est encore temps de réagir. Avant le 15 décembre, l'ensemble des conseils municipaux devra se prononcer sur le statut de la future intercommunalité, entre communauté d'agglomération et communauté urbaine.**

**Contrairement à ce qu'affirment les tenants de l'intégration urbaine, les deux statuts ne se valent pas. La communauté d'agglomération permettra encore aux petites communes d'exister et de préserver sous certaines conditions le droit d'occuper leur sol.**

**Refusant de se soumettre au diktat de quelques-uns, de nombreux élus et citoyens se sont déjà regroupés pour faire valoir leurs droits : Collectif "Projets inutiles en Val de Seine", "Union des maires ruraux des Yvelines" ... Un recours contre la création du pôle métropolitain a été déposé par le maire d'Issou.**

### Rejoignons-les. L'union fait la force !

## Cupidité morbide

L'expansion urbaine a considérablement accru les risques liés aux inondations. La densification de l'habitat a pour conséquence néfaste d'imperméabiliser les sols, d'accélérer le ruissellement et de contribuer ainsi à la saturation des réseaux d'évacuation.

Depuis la catastrophe de Vaison-la-Romaine en 1992 (40 morts), des lois censées réduire l'exposition aux risques ont bien été votées, mais dans la réalité, le danger reste entier.

Aujourd'hui, en France, plus de 18 millions d'habitants, dont un million de Franciliens, sont exposés au risque d'inondation.

Ces dernières années, plusieurs désastres ont montré avec acuité la vulnérabilité de ces populations:

- en février 2010, la tempête Xynthia fit 53 morts et 2.5 milliards de dommages,
- en juin 2010, près de Draguignan, les pluies torrentielles provoquèrent la mort de 25 personnes et plus de 1 milliard de dégâts,
- ces derniers jours, les intempéries dans la région de Cannes ont fait une vingtaine de victimes et plus de 500 millions de dégâts.



### Quelles sont les causes et les responsabilités de tels drames ?

En décembre 2014, le tribunal correctionnel des Sables d'Olonne a rendu sa décision sur les responsabilités pénales concernant le drame survenu en 2010 sur la commune de La Faute-sur-Mer (Vendée). L'ancien maire de la commune a été reconnu coupable d'homicides involontaires et de mises en danger de la vie d'autrui et condamné à quatre ans de prison ferme, son ancienne adjointe à l'urbanisme, à deux ans et 75.000 euros d'amende et le fils de cette dernière, agent immobilier, à 18 mois.

Dans son jugement, le tribunal considère que « les conséquences de Xynthia ne doivent rien au hasard ». Le procureur a reproché au maire des « manquements grossiers » à ses devoirs d' élu chargé de la sécurité de ses concitoyens, et dénoncé « la frénésie immobilière » de la commune de La Faute-sur-Mer.

Cette affaire ne peut se réduire à la question de l'urbanisation en zone inondable. Les juges relèvent en effet que l'ex-présidente de la commission d'urbanisme n'a pas « voulu compromettre la vente de lots dont elle était propriétaire ».

La vallée de la Mauldre est également confrontée à de tels risques. Jusqu'à présent, le maire dispose du droit du sol et peut de ce fait mettre en œuvre un urbanisme équilibré, respectant les caractéristiques physiques du paysage et sa biodiversité. Mais, demain, qu'en sera-t-il dans cette vaste et tentaculaire intercommunalité de plus de 400 000 habitants ?